



Cette CAP prévue initialement le 06 mars, a dû être reportée à ce jour, en raison des conséquences d'un jugement faisant suite à une requête d'un SA aspirant à être inscrit sur une liste d'aptitude à l'emploi d'Attaché.

Toutes les listes d'aptitude de 2008 à 2017 ont été réexaminées et les collègues y figurant, réinscrits en vue d'une prise de décisions individuelles devant intervenir dans les prochains jours.

Une fois de plus le SNPA a déploré vivement que l'ONF se soit affranchi du recours à un avocat spécialisé. Pourtant le SNPA l'avait réclamé. Encore une fois nous devons nous inquiéter de la politique RH telle qu'elle est menée !

CAP des Attachés

21 mars 2018

Ordre du jour

-  **Mobilités**
-  **Listes aptitudes de 2008 à 2017**
-  **Questions diverses**

Déclaration

Aujourd'hui nous constatons que la politique menée par l'ONF est construite de telle manière que tout est fait pour décourager et faire fuir les collègues fonctionnaires.

Dans le compte financier 2017 qui sera présenté demain en conseil d'administration, les fonctionnaires sont accusés d'avoir fait dériver la masse salariale alors que c'est totalement faux. Leur nombre ayant même diminué de 112 en 2017 avec une accélération de 39 départs par rapport à la prévision qui fait suite à une baisse continue depuis de nombreuses années. Or, dans le même temps il est procédé au recrutement de 97 salariés pour les remplacer.

La politique que vous menez est aux antipodes des parcours professionnels et des principes d'équité (public/privé) que vous devez offrir aux agents de la fonction publique et nous le démontrons :

- Combien de poste vacants sont pourvus sans avoir été offerts à la mobilité interne, ce qui est inacceptable.
- Pourquoi le poste de chef de service RH de BFC n'a pas été offert aux Attachés, pour ne citer que celui-ci?
- Comment peut-on attribuer un poste sous réserve d'arbitrage inter-secteur dans une instance qui s'est tenue début mars, alors que dans le dossier de la CAP il est indiqué pour cette personne non offert à la catégorie de l'agent. De plus nous devons étudier pour ce poste la candidature d'un Attaché et nous tenons d'ores et déjà à vous dire qu'il est inconcevable que ce poste ne lui soit pas attribué in fine.
- Pourquoi refuse-t-on à des fonctionnaires de catégorie B situé dans le 1^{er} grade de postuler sur des poste A1, alors que l'on permet à des non fonctionnaires du même grade de postuler sur des postes A1 bis ? Il faut nous expliquer !!!

Ces exemples, mais malheureusement il y en a beaucoup d'autres, démontrent qu'il n'y a plus de règles RH et que l'administration les transgresse au gré de ses envies. C'est insupportable !!!

Quels parcours professionnels pour les Attachés qui veulent progresser et dérouler une carrière sur des postes à responsabilité ? Faut-il rappeler que bien souvent les postes occupés par des Attachés sont moins bien classés que ceux relevant ou occupés par la filière technique !!!

Le SNPA rappelle que le respect des valeurs est la base d'un bon fonctionnement , et cela commence par une conduite irréprochable dans l'application des règles.

Nous demandons, la construction d'une politique de GRH qui permette aux Attachés de pouvoir dérouler une carrière sur l'ensemble des postes et bien évidemment sur les postes de direction. Faut-il rappeler que tout récemment une de nos collègues était directrice territoriale !

Le départ en retraite d'ici à 5 ans du tiers des effectifs du corps des Attachés est un problème crucial qu'il faut dès maintenant prendre à bras le corps. Aux effets de la pyramide des âges s'ajoutent les conséquences de la politique ONF qui conduit nos jeunes collègues à partir vers d'autres horizons.

Les 3 concours d'attaché obtenus par le SNPA ne sont pas suffisants pour maintenir un effectif de gestionnaires répondant aux besoins de gestion de l'Etablissement public tout en offrant une évolution statutaire aux collègues actuellement en fonction. Il faut donc procéder à des accueils en détachement et par le biais des IRA.

Lors de la dernière le CAP le SNPA a demandé qu'aujourd'hui nous puissions discuter de l'avenir du corps et la demande d'inscription à l'ordre jour a été rappelée par mél du 7 février dernier. Nous constatons que ce n'est pas un point à part entière, mais simplement une discussion dans le cadre des questions diverses, ce que nous ne pouvons pas accepter.

Nous demandons la création d'un groupe de travail sur ce sujet avec le souhait d'une réunion dans les meilleurs délais.

Mobilités

Les représentants du SNPA sont intervenus pour faire préciser par l'administration les critères d'avis du service d'accueil. Notamment lors d'un avis réservé (rare) ou surtout lors d'un avis défavorable, par une motivation explicite. En règle générale, les candidatures doivent être classées F1, F2.... Vos représentants du SNPA ont exigé de la part de la DRH nationale qu'un rappel soit fait aux DT. Pour la présente CAP, l'administration prend en compte ce rappel des règles et modifie en conséquence le positionnement sur 2 DT.

Le SNPA insiste à nouveau pour une équité entre les personnels fonctionnaires, contractuels et salariés par l'application des mêmes règles en ce qui concerne les mobilités et les déroulements de carrières. Le SNPA s'apprête si nécessaire à solliciter l'arbitrage du DG.

Poste	Libellé	Localisation	Classement poste	Candidatures	Attribué A	Venant de
6838	ACS	Boigny s/Bionne	A2	Non demandé		
16735	Spécialiste système et réseaux	Besançon	A1	Non demandé		
16211	Technico-commercial services	Dijon	A2	Non demandé		
13903	Chef de service bois	Lons le saunier	A2	Non demandé		
3209	Chargé de mission foncière	Fontainebleau	A1 bis	Non demandé		
10348	Secrétaire Général	Fontainebleau	A1bis	2 (1 Attaché, 1 Contr. SACN)	Fitte-Duval Stéphane **	Nancy
15428	Chef de service environnement	Rouen	A1 bis	Non demandé		
11344	Responsable géomatique	Nancy	A2	Non demandé		
13857	RUP	Charleville Mézières	A1 bis	Non demandé		
3078	chargé ingénierie de formation	Perpignan	A1 bis	3 (1 Attaché, 2 IAE)	LANNEGRAND Loriane *	Charleville - Mézières
17546	Responsable GRH	Aix en Provence	A1	Non demandé		

8561	Secrétaire Général	Mende	A1	Non demandé		
14012	Administrateur de données géographiques	Perpignan	A1	1 SACE		
10846	Chef de service forêt	Perpignan	A2	1 IAE		
1161	Secrétaire Général	Grenoble	A2	3 (2 Attachés, 1 Salarié)	Avis partagé	
3770	Secrétaire général	Ajaccio	A2	2 (1 Attaché, 1 IAE)	BERNARD Virginie *	Ajaccio
17870	Analyste fonctionnel	Montreuil	A1 bis	Non demandé		
17844	Responsable de communication	Paris	A1	1 SACN		
14182	Responsable bureau études	Montreuil	A3	1 IAE		

*SRAIC (sous réserve d'arbitrage inter corps)

**SRAIS (sous réserve d'arbitrage inter-secteur)

Liste des emplois de direction Groupe 2

Nom	Prénom	Poste	Fonctions	Classement
BONNAURE	Thierry	10438	DATX M.M	A4
BRUNET	Marie	11153	DATX G.E (groupe ouest)	A4
BUZAT	Max	17225	SG DT COA	A4
CANTIN	Nathalie	16277	Chef de département Paie et Gestion	A4
LIAGRE	Jacques	7395	Chef de département juridique	A4
MARTIN	Jean Luc	8113	Directeur agence Valence	A4

Mobilité – postes discrétionnaires

DT/DR	Poste	Nom	Prénom	Date Nomination	Grade	Classement actuel
AURA	Adjoint au directeur territorial, en charge des projets territoriaux transversaux	MASSIAS	Mathilde	01/01/2018	IPEF	A3
MM	DA Alpes de Haute Provence	LOUSSIÉ	Benoît	01/03/2018	IPEF	A3
DG	Chef de département Recettes	DAULEAC	Grégory	01/02/2018	Inspecteur des finances	A3
DG	Chef de département Développement RH	LEURQUIN	Karine	15/01/2018	Salariée	A4

Listes aptitudes 2008 - 2017

C'est la seconde fois, par un recours de la même personne que les listes d'aptitude sont annulées, ceci met en exergue les défaillances de l'ONF.

En son temps, le SNPA avait demandé le retrait du critère d'âge, car pouvant être discriminant. C'est sur cette erreur de droit que le TA de Paris dans sa décision du 07 février dernier, a logiquement annulé les listes d'aptitude.

Pour le SNPA, il est inadmissible que l'ONF n'ait pas eu recours un avocat spécialisé en droit administratif, ce qui aurait notamment permis d'analyser les failles et éviter une seconde annulation source d'un stress certain pour beaucoup de collègues.

28 collègues concernés soit 20% des effectifs du corps, quelle considération de l'ONF pour ses cadres !!!!

Le SNPA exige pour tout recours à venir, car il y en aura certainement, que l'ONF confie la défense des intérêts des personnels à un cabinet d'avocat.

Après étude de chaque dossier, les listes d'aptitudes pour les années 2008 à 2017 sont les suivantes :

Année	Nom	Prénom	résidence
2008-2009	PULS	Béatrice	DG
	LACORRE	Sophie	Corse
	QUEFFEULOU	Catherine	IDF-NO
	CODOL	Christian	Rhône Alpes
	POCREAU	Pierre	DG
2010	COULON	Marc	National
	PERIER-MUZET	Jeanne	Rhône Alpes
	BALLAND	Dominique	DG
	GENEUVRE	Andrée	IDG-NO
2011- 2012	ANTOINE	Patrick	Alsace
	BAUZER	Brigitte	Sud-Ouest
	DAUTREY-NADOT	Claudine	Lorraine
	JOUSSEAUME	Catherine	BCA
2013	ORSAG	Nathalie	DG
	FOURNIER	Nadège	COAL
	LEMOINE	Christine	IDF-NO
2014	ORTIZ DE ZARATE	Christine	Sud-Ouest

	LAMBERT	Christine	Franche Comté
	WACHBAR	François	Alsace
2015	FONTAINE	Alain	Réunion
	BESSAT	Muriel	AURA
2016	ARCOUTEL	Sylvie	COA
	HIRSCH	Michèle	Grand Est
	CASSE	Monique	MM
2017	VELTZ	Christian	Grand Est
	MARIANI	Joseph	Paris
	TIXIER	Éric	AURA
	RUGGIERO	Béatrice	COA

Départs en retraite

Matricule NOM PRENOM	GRADE	DT/DR	N°POSTE	DATE DE DEPART
FAVAREL Hélène	ATTACHE HORS CLASSE	DG	15172	01/04/2018
LERICHE Colette	ATTACHE	MIDI MED	12281	01/04/2018
LEMOINE Christine	ATTACHE	SN	10348	01/06/2018
PISCIOTTA Françoise	ATTACHE HORS CLASSE	MM	17296	01/07/2018
PULS Béatrice	ATTACHE	DG	16552	01/07/2018

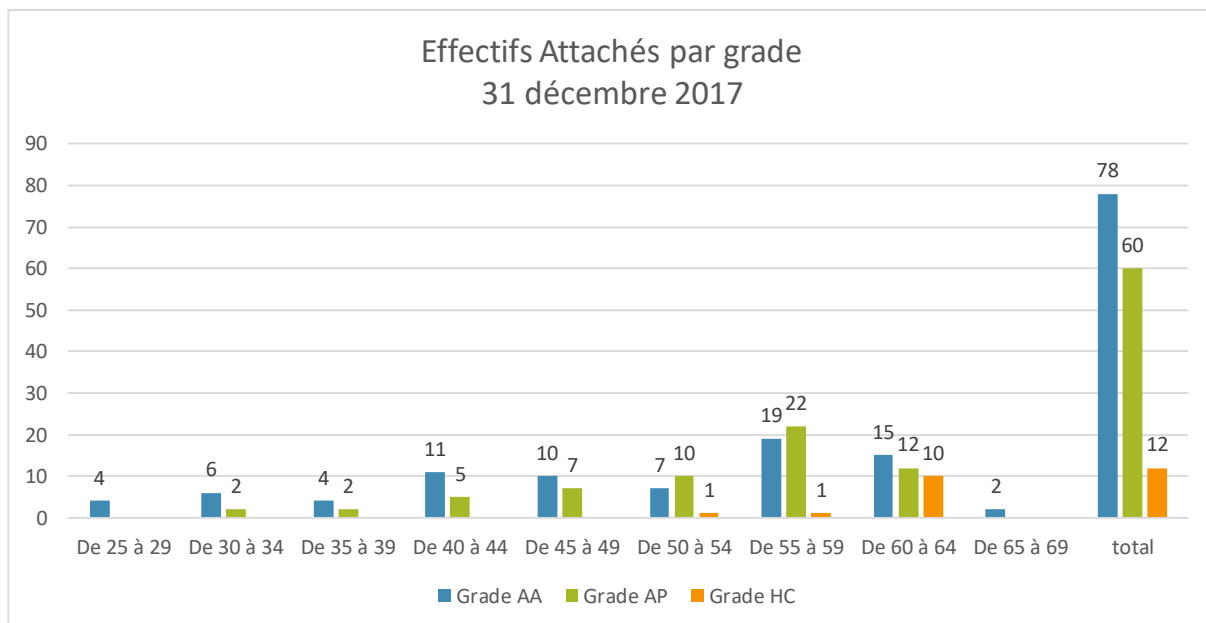
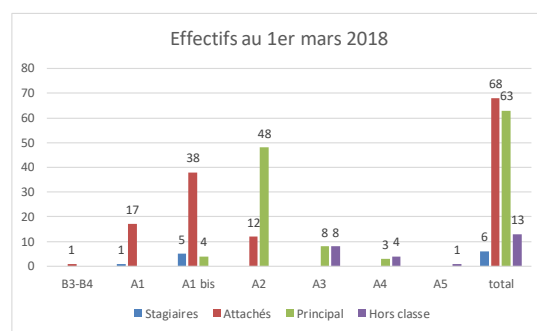
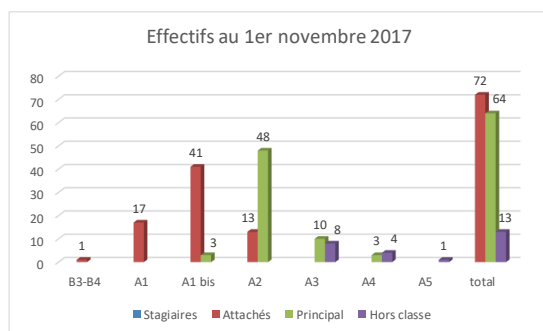
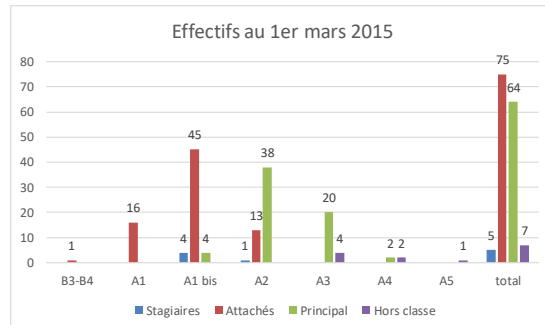
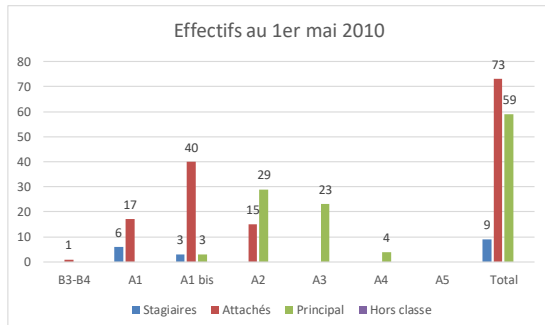
Départ de l'ONF

NOM	PRENOM	GRADE	LIBELLE DR/DT	nouvelle affectation
JARDINIER	Isabelle	ATTP	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	ONCFS - Adjoint au chef du département budget et performance

Intégration

NOM	PRENOM	GRADE ONF	ORIGINE	GRADE D'ORIGINE	DT	Poste
CATRIN	Nathalie	Attaché principal d'administration	CNRS	Ingénieur d'étude 1ère classe	AURA	1161 - Chef des services généraux (A2)

Effectifs



l'analyse des effectifs du corps fait apparaitre un équilibre parfait entre hommes et femmes, avec cependant un déséquilibre dans la pyramide des âges qui laisse présager un départ de plus d'une quarantaine d'attachés dans les cinq prochaines années.

L'analyse en termes de GPRH de ce constat laisse présager le pire en ce qui concerne la gestion de l'Etablissement public.

Suites de la CAP du 22 novembre 2017

Nominations

Au grade d'attaché principal

- *Examen professionnel*
 - o Mme Christine ORTIZ DE ZARATE - DT centre ouest aquitaine
 - o M. Patrick LUTZ - DT Bourgogne-Franche Comté
 - o Mme Nadège FOURNIER - DT Centre Ouest Aquitaine
- *Au choix*
 - o M. Didier HOAREAU - Direction régionale La Réunion

Au grade d'attaché hors classe

- Mme Françoise PISCIOTTA - DT Midi Méditerranée

Lauréats concours interne Attachés 2017

- Mme Catherine MOULET-ROBLES, attaché stagiaire, affectée sur le poste 17684 (A1) Responsable administratif DR Martinique et référent Antilles-Guyane - Résidence Fort-de-France - Direction régionale Martinique à compter du 1^{er} décembre 2017.
- Mme Laure LAFARGUE, attaché stagiaire, affectée sur le poste 7607 (A1bis) Adjoint au chef du département Dépenses - Résidence Paris - Agence Comptable - Direction Générale, à compter du 1^{er} mars 2018.

Intégration

- M. Régis VINCENT, intégré à l'O.N.F. à compter du 01/01/2018 sur le poste 17241 (A2) - Responsable informatique territorial - DT Centre Ouest Aquitaine

Mobilités

- Mme Nathalie PEYNON-LEGRAND est affectée au poste 12557 (A2) - Secrétaire générale de l'agence Montagnes d'Auvergne, Direction territoriale Auvergne Rhône-Alpes, à compter du 1^{er} février 2018
- Mme Jeanne-Antide PERIER-MUZET est affectée sur le poste 4579 (A2) - Secrétaire générale de l'agence de Valence, Direction territoriale Auvergne Rhône-Alpes, à compter du 1^{er} février 2018
- M. Michel LESBACHES est affecté sur le poste 16859 (A2) - Responsable formation et responsable communication au siège de la Direction territoriale Bourgogne Franche Comté, à compter du 1^{er} février 2018
- Mme Marine MOREAU est affectée sur le poste 17566 (A1bis) - Secrétaire générale de l'ANET - DCBS - Direction générale, à compter du 1^{er} décembre 2017
- M. Thierry DESBOEUF est affecté sur le poste 17545 (A2) - Responsable du pôle concession territorial - Direction territoriale Midi Méditerranée, à compter du 1^{er} janvier 2018
- Mme Nathalie CATRAIN est affectée sur le poste 9915 (A2) - Chargée de mission base de données risques naturels et formation RTM - DFRN - Direction générale, à compter du 1^{er} mai 2018

Liste des chefs de mission

Nom	Prénom	Nom	Prénom
AUFFRET	Alain	MAS	Jean Claude
BELLEC	Michèle	MUNSCHI	Marie Claude
CUILLERIER	Patricia	NEMOZ-RAJOT	Hervé
DENARIE-BURBAN	Nadia	PEYNON-LEGRAND	Nathalie
GOUIN	Stéphane	PISCIOTTA	Françoise
HIRBEC	Patrice	RODIER	Bernadette
JOUCLA	Véronique		

Questions diverses

Commission de reclassement des postes

Contrairement à ce que la DRH a dit en séance, les membres de la commission de reclassement n'ont pas été destinataires de l'arbitrage rendu sur les 15 dossiers mis en expertise. Toutefois nous apprenons en séance qu'il reste deux dossiers en examen.

Nomination emplois de chef de mission

Malgré l'instance du SNPA et compte tenu de la non atteinte du plafond d'emploi (5 possibilités restantes) la DRH refuse de nommer une collègue qui est sur poste A3 au motif incompréhensible. La DRH instaure une nouvelle règle pour les ACS qui ne seraient pas éligibles à l'emploi de chef de mission.

Intégration des nouveaux Attachés

La DRH confirme la nomination d'un tuteur pour chacun des 6 attachés stagiaires. Nous n'avons cependant pas pu obtenir de retour sur le déroulement de la période d'immersion (1 mois). Nous déplorons que rien n'ait été prévu, malgré nos demandes ultérieures en matière d'organisation d'une formation dédiée, pour permettre à ces nouveaux collègues d'acquérir une vision et des compétences élargies au-delà des spécificités de leur poste actuel.

Evolution du corps des Attachés

Vos représentants SNPA ont déploré le refus de la DRH d'engager une réflexion et un dialogue autour du parcours professionnel des Attachés. L'administration affichant une volonté d'instaurer une approche globale et non par corps. Pour la première fois la DRH nationale a évoqué la diminution programmée de l'effectif du corps sans se préoccuper des conséquences individuelles.

La DRH nous informe que Karin LEURQUIN chef du département développement RH ;

Bien que le DRH de par son statut ne puisse pas siéger à la CAP, le SNPA souhaite l'entendre dans une position d'expert lors de la prochaine séance.

La prochaine CAP se tiendra le 5 juin 2018.

Les membres de la CAP.

Jean Philippe COTTET, Thierry DESBOEUFs,